SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES
N/Réf. à rappeler :
LJ

METZ, LE 30 SEPTEMBRE 2010

24

RAPPORT
AU CONSEIL MUNICIPAL

<u>OBJET</u> : PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AUX ACTIONS EDUCATIVES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE.

- **SPECTACLES**
- **ACTIONS EDUCATIVES INNOVANTES**
- **ANIMATIONS DEVELOPPEMENT DURABLE**

La Municipalité souhaite réaffirmer son engagement auprès de l'ensemble des partenaires éducatifs et culturels (écoles, associations) qui proposent aux enfants des écoles messines des actions artistiques, culturelles, scientifiques innovantes et de qualité.

Dans cette perspective la Ville propose d'apporter son soutien financier à des projets axés sur les domaines culturels et du développement durable conçus avec la collaboration de l'Inspection Académique de la Moselle.

- **« Ecolier au spectacle » (motion 1)**

La Ligue de l'Enseignement de la Moselle et la Fédération des MJC de la Moselle ont sollicité la Ville de Metz pour obtenir une subvention afin de permettre à 3 100 enfants messins d'affiner leur esprit critique, d'aiguiser leur perception et d'apprendre ainsi à devenir des spectateurs avertis. La Ville entend répondre favorablement au projet de ces associations, également validé par l'Inspection Académique en versant une subvention de 28 000 € à la Fédération des MJC et de 55 000 € à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle.

- **Projets Action Educative Innovante (motion 2)**

La Ville poursuit son soutien aux financements des projets d'Action Educative Innovante qui permettent aux enfants d'approfondir une discipline artistique ou culturelle. Pour ce début d'année scolaire 2010-2011, 3 écoles élémentaires présentent un projet A.E.I.,
Il est proposé de répondre favorablement aux demandes de participation financière pour un montant total de 2 100 €.

- **Animations développement durable « devenons éco-citoyens » (motion 3).**

L'éducation au développement durable permet de former de futurs citoyens responsables. Deux groupes scolaires soit environ 400 élèves messins de la maternelle au CM2 pourront participer à ce projet. Tout au long de l'année scolaire, au travers d'ateliers éducatifs proposés aux enfants, d'un accompagnement de l'équipe enseignante, de rencontres inter-école, de la mise à disposition d'outils pédagogiques, l'ensemble des groupes scolaires pourront appréhender le développement durable sous ces différentes formes.
Le montant de la participation de la Ville s'élève à 20 320 €, à verser à l'Association des Petits Débrouillards de Moselle.

Les motions suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION 1

<u>OBJET</u> : « ECOLIER AU SPECTACLE »
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE DE DIFFUSION DE SPECTACLES VIVANTS DANS LES ECOLES.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de soutenir les associations qui proposent aux élèves messins des projets favorisant l'accès à la culture.

VU la circulaire n°059 du 29 avril 2008 du Bulletin Officiel relative aux développements de l'éducation artistique et culturelle,

DECIDE d'accorder une subvention de 83 000 € au titre de l'année scolaire 2010-2011 pour le projet « écolier au spectacle », à destination des élèves messins, répartie comme suit :

- Ligue de l'Enseignement de la Moselle : 55 000 €
- Fédération des MJC de la Moselle : 28 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations.

DECIDE d'imputer les dépenses sur le chapitre 65 et l'article du budget 6574 de l'exercice 2010.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Danielle BORI

MOTION 2

<u>OBJET</u> : PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE DES ACTIONS EDUCATIVES INNOVANTES (A.E.I.).

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU les circulaires n°2001-046 BOEN n°13 du 29.03.2001 et n°2004-086 BOEN n°22 du 03.06.2004 relatives aux actions éducatives et innovantes à caractère scientifique et technique et ateliers scientifiques et techniques,

VU la circulaire n°45 du 6 décembre 1990 relative aux ateliers artistiques,

VU les demandes d'aide financière aux projets élaborés dans ce cadre, déposées par les établissements scolaires du 1er degré,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes aux écoles messines pour un montant total de 2 100 €, pour leur permettre de mener à bien leurs projets au titre de l'année scolaire 2010-2011 :

- <u>Projets A.E.I.</u> :

- Ecole Elémentaire Erckmann Chatrian (2 classes)	600 €
- Ecole Elémentaire Jean de la Fontaine (2 classes)	600 €
- Ecole de plein air Landonvillers (3 classes messines)	900 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations.

DECIDE d'imputer les dépenses sur le chapitre 65 et l'article du budget 6574 de l'exercice 2010.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Danielle BORI

MOTION 3

<u>OBJET</u> : ANIMATION DEVELOPPEMENT DURABLE «DEVENIR ECO-CITOYEN »
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de former des éco citoyens responsable.

VU la circulaire n°025 du 19 juin 2008 du Bulletin Officiel relative à l'éducation au développement,

DECIDE d'accorder une subvention de 20 320 € au titre de l'année scolaire 2010-2011 pour le projet « devenir eco-citoyen », à l'association des Petits Débrouillards de la Moselle.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations.

DECIDE d'imputer les dépenses sur le chapitre 65 et l'article du budget 6574 de l'exercice 2010.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Danielle BORI